

SPÉCIAL RETRAITE 2^{ÈME} PARTIE

LA POSITION DU SNABF SOLIDAIRES

Comme il s'y était engagé dans sa publication du 2 septembre 2005, le **SNABF Solidaires** vous présente les principales propositions qui seront défendues durant les négociations qui débiteront le 12 septembre.

DEUX PRÉALABLES

Nous considérons qu'une véritable négociation sur la réforme de notre système de retraite, sujet capital, suppose le respect préalable de deux conditions :

- **une information complète et transparente des partenaires sociaux**, qui doivent disposer de toutes les données démographiques et financières, actuelles et prévisionnelles, nécessaires. Rappelons à cet égard que la réforme du régime de retraite des fonctionnaires avait été précédée d'un «diagnostic partagé» par toutes les organisations syndicales.
- **un calendrier de négociations excluant toute précipitation**, contrairement au souhait du gouverneur Noyer de «boucler» ce dossier à fin octobre. Rien ne justifie en effet l'urgence invoquée par la Banque (cf. notre tract du 4 juillet dernier). L'amélioration sensible de nos résultats au cours des toutes prochaines années permettra de financer aisément nos retraites.
À l'inverse, l'allongement de la durée de cotisation engendrera mécaniquement, du moins en un premier temps, un «surcoût budgétaire» important, du fait du différentiel entre le coût d'un actif et celui d'un retraité (environ 30 %).

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

Les propositions du SNABF Solidaires visent à assurer l'avenir de notre régime de retraite tout en sauvegardant nos acquis sociaux. Mais notre volonté de les préserver ne signifie pas forcément les conserver tels quels, dès lors que les évolutions qui permettent de les pérenniser sont négociées et s'effectuent dans l'intérêt du personnel. Concrètement, notre organisation considère comme **incontournables les revendications suivantes** :

- ☞ **Maintenir les droits à retraite acquis à ce jour**, en appliquant aux seuls nouveaux entrants (à partir de 2006 donc) l'allongement de la durée nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Rappelons à cet égard que les salariés d'EDF et de la RATP ont obtenu le maintien intégral des droits passés et futurs.
- ☞ **Neutraliser financièrement l'élargissement de l'assiette des cotisations**. Cette compensation salariale -obtenue, là-encore, par les salariés d'EDF et de la RATP- pourrait, par exemple, être financée par le redéploiement des sommes versées par la Banque au titre de la participation.
- ☞ **Maintenir les primes de départ à la retraite qui existent aujourd'hui**.

- ☞ **Garantir le maintien du pouvoir d'achat des pensions** en les indexant sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) et non sur l'augmentation prévisionnelle des prix hors tabac comme le propose la Banque.
- ☞ Créer, en lieu et place du PERCO, **un véritable régime de retraite complémentaire**, indépendamment de l'intégration, dans la retraite de base versée par la Caisse de Réserve, des trois compléments de retraite. En effet, la "bénévolence", les allocations spéciales et diverses, malgré leur dénomination, ne sont pas des prestations de retraite mais des dépenses directement à la charge de la Banque. Mettre en place une retraite additionnelle obligatoire s'inspirant de celle des fonctionnaires permettrait donc de constituer un complément de retraite fondé sur la solidarité et non sur une épargne individuelle volontaire.
En outre, la répartition du taux global de cotisation (10 %) pourrait s'effectuer à parts égales entre l'employeur (5 %) et le salarié (5 % contre 7,85 % proposé par la Banque).
- ☞ **Exclure formellement toute référence à un alignement de notre régime de retraite sur des évolutions ultérieures du régime des fonctionnaires.** Cette garantie est fondamentale si nous voulons éviter la transposition automatique d'un nouvel allongement de la durée de cotisation et/ou d'une modification du mode de calcul des pensions (25 meilleures années au lieu des 6 derniers mois).
- ☞ Outre **les problèmes spécifiques des agents non statutaires** (ADS, ADE, cadre latéral...), cette réforme doit également être l'occasion d'introduire **un certain nombre d'améliorations**, dont la plupart au demeurant figurent dans la loi Fillon. Citons en particulier :
 - ✓ la cessation progressive d'activité avec surrémunération du temps partiel, à l'instar de ce qui a été retenu dans le cadre du PSE. Cette formule de retraite progressive favoriserait en outre le maintien dans l'emploi des seniors.
 - ✓ la possibilité de surcotisation pour les agents à temps partiel et les travailleurs handicapés (rachat d'une partie des périodes de travail effectuées à temps partiel).
 - ✓ le rachat d'une partie des cotisations au titre des années d'études supérieures.
 - ✓ la validation de service pour les agents contractuels titulaires.
 - ✓ le départ en retraite anticipé pour les handicapés, les agents ayant commencé à travailler jeunes et ayant cotisé 40 ans ou ayant effectué des travaux pénibles...

UN IMPÉRATIF : SE MOBILISER MASSIVEMENT DÈS À PRÉSENT

Il est clair que le gouvernement de la Banque, sous couvert de réforme, est plus soucieux de contribuer à renflouer les caisses vides de l'état qu'à pérenniser notre régime de retraite et ses acquis. Nous n'avons aucune raison de le laisser faire impunément ! Au contraire, nous devons, ensemble, défendre notre intérêt légitime.

Aussi le SNABF Solidaires, tout en portant ses propositions, recherchera-t-il l'unité intersyndicale la plus large possible. Mais notre détermination et l'unité d'action ne nous permettront de peser efficacement que si nous sommes forts de votre soutien constant et massif.

Cette mobilisation doit débiter dès à présent et se poursuivre sans fléchir pendant toute la durée des négociations.

Vous pouvez compter sur nous pour vous défendre !

Nous comptons sur vous pour nous soutenir !